

Lettre d'information

DOC-MOEL

N°53 – janvier 2022

À la Une

Publications et pilons



■ Nouvelles publications

- Dossiers « Objectif sup », « Écoles d'ingénieurs » et « Écoles de commerce ».
- Zoom sur les métiers « Les métiers de l'industrie textile » et « Les métiers de l'agriculture ».

■ Onisep.fr

- Ajout d'un nouveau contexte de recherche « sport » : <https://www.onisep.fr/recherche?context=sport>. Ce contexte est accessible depuis la page d'accueil (« recherche géographique » puis « Sections sportives ») permet de :

- choisir un ou plusieurs sports dans une liste
- sélectionner une section sportive (collège ou lycée)
- choisir une localisation où se former (facultatif).

Ce mode de recherche est également ajouté dans la plateforme sport :

- <https://sport.onisep.fr/Sites-annexes/Onisep-Sport/Je-m-oriente-dans-le-sport-des-le-college-lycee/Les-sections-sportives-au-college> ;
- <https://sport.onisep.fr/Sites-annexes/Onisep-Sport/Je-m-oriente-dans-le-sport-des-le-college-lycee/Les-sections-sportives-au-lycee>.

- Dans la vue en mode « carte », suppression de la pagination et modification du regroupement des résultats sur le modèle de Google Maps et de Parcoursup.
- La nouvelle version d'[Horizons21](#) est en ligne. Quelques nouveautés cette année :
 - L'intégration du nouvel enseignement de spécialité « Éducation physique, pratique et culture sportive », ainsi que la création d'un nouvel horizon « Sport et activités physiques ».
 - La possibilité de connaître les EDS près de chez soi grâce au moteur de recherche-cartographie des EDS pour la voie générale.
 - La possibilité de connaître les séries près de chez soi grâce au moteur de recherche géolocalisé de formations et d'établissements pour la voie technologique.

Enseignement secondaire



■ Professeur référent au lycée GT

Le décret n°[2021-954](#) du 19 juillet 2021 prévoit la possibilité pour les chefs d'établissements publics et privés sous contrat de désigner, dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, des professeurs référents de groupes d'élèves chargés d'assurer l'accompagnement pédagogique et l'orientation de l'élève dans une logique de suivi individualisé de l'élève. Les professeurs référents de groupe d'élèves peuvent exercer leurs missions en complément de celles des professeurs principaux, ou peuvent s'y substituer. Ils

peuvent être mis en place uniquement au niveau de la classe de 1^{re}, uniquement à celui de la classe de terminale, ou aux deux niveaux. Pour leurs missions, les professeurs principaux et les professeurs référents perçoivent une indemnité. Le décret est complété par une [note de service](#) du 23 août 2021.

■ Stages de réussite

Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances aux élèves de l'école élémentaire au lycée éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages (<https://www.education.gouv.fr/les-stages-de-reussite-1121>). Ils doivent permettre de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou de combler des lacunes en travaillant en petit effectif.

Cf. modèle « Stage de réussite ».

■ Affectation post 3^e et post 2^{de} : service en ligne via EduConnect

Mis en place depuis 2020, le service en ligne Orientation (ex-téléservice orientation TSO) et le service en ligne Affectation (ex-téléservice affectation TSO) sont mis à la disposition des parents des élèves scolarisés en classe de 3^e. Accessibles par le portail national Scolarité Services à l'adresse unique <https://educonnect.education.gouv.fr/>, ils permettent aux élèves et à leurs familles de s'informer sur l'ensemble de l'offre de formation et d'exprimer leurs vœux après la 3^e de manière dématérialisée.

La procédure d'orientation en classe de 2^{de} est également dématérialisée.

Le service en ligne Orientation dématérialise le support de la procédure d'orientation (la fiche de dialogue).

L'utilisation des services en ligne reste facultative pour les familles. Des formulaires papier pour la demande d'orientation et la demande d'affectation sont mis à disposition par les établissements.

- « [À la rentrée 2021, des choix d'enseignements de spécialité en première et en terminale générale proches de ceux de 2020](#) », Note d'information n° 21.41, DEPP, Décembre 2021

- « [Qu'est-ce qu'un bon lycée ?](#) », Pauline Givord et Milena Suarez Castillo, Économie et Statistique numéro 528-529, Insee, décembre 2021.
Dans le même numéro, un autre article traite de « **L'université française, lieu de brassage ou de ségrégation sociale ?** Mesure de la polarisation du système universitaire français (2007-2015) ».

Bac et Parcoursup



- Une **nouvelle infographie sur le bac général et technologique** est en ligne sur le site du MEN (et dans le classeur Moel) : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/2021-2022-bien-preparer-son-bac-et-son-entree-dans-le-superieur-326326>.
NB : la page <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/> remplace le site <http://quandjepasselebac.education.fr>.
- « [D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ?](#) », Insee références, 25 novembre 2021.
- Les **supports d'information relatifs à Parcoursup destinés aux équipes éducatives** sont disponibles sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur>.
- **Etudes de santé et Parcoursup**
 - Les infographies sur les filières médicales (MPOM médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) + kiné sont en ligne sur Parcoursup

https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=acces_etudes_sante.

Voir aussi le classeur des conseillers.

- Une nouvelle page sur les « [Formations en soins infirmiers \(IFSI\)](#) » est proposée sur Parcoursup. Des vidéos sont également attendues sur la formulation des vœux et la formation en IFSI.

Enseignement supérieur



■ PPPE : 2e vague de labellisation

À la rentrée 2022, ce sont 47 parcours préparatoires au professorat des écoles, implantés dans 30 académies, qui seront proposés au sein de 14 mentions de licence :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/resultats-de-la-2eme-vague-de-l-appel-manifestation-d-interet-pour-le-label-parcours-preparatoire-au-82630>.

- Le site Internet du MESRI <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr> a changé, son contenu est plus institutionnel désormais, les informations destinées aux jeunes ont été transférées sur le <https://www.etudiant.gouv.fr/fr>.

- « [Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2020](#) », Note Flash du SIES n°25, novembre 2021. Près de huit néo-bacheliers inscrits en DUT sur dix obtiennent leur diplôme après deux ou trois années d'études. Le taux de réussite observé à la session 2020 est en progrès de 0,8 point par rapport à la cohorte 2016 (77,6 %). Cette progression est un peu plus importante pour les bacheliers technologiques (+0,9 point) que pour les bacheliers généraux (+0,7 point).

- « [Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2020](#) », Note Flash SIES n°24, novembre 2021. 44 % des bacheliers 2016 inscrits en 1re année de licence à la rentrée suivante ont obtenu leur diplôme en trois ou quatre ans. Ce taux est plus élevé pour les femmes (49 %), les bacheliers généraux (52 %) et les détenteurs d'une mention « Très bien » au baccalauréat (78 %). Il varie de façon importante selon les disciplines en licence. Si les étudiants en droit ou sciences politiques sont près de 47 % à obtenir leur diplôme en 3 ou 4 ans, le taux de réussite est moindre en sciences économiques-administration économique et sociale (40 %) et en sciences-santé (41 %). Dans le contexte de crise sanitaire, la réussite en L1 a fortement augmenté à la session 2020 : 54 % des bacheliers 2019 sont inscrits en L2 à la rentrée 2020, soit 8 points de plus que pour les bacheliers 2018.

■ Trouver mon master

La mise en place de la plateforme unique de candidature en master est reportée. La Fage indique que « des avancées concernant une harmonisation des candidatures en master sont également annoncées, dès 2022, avec un calendrier unique pour les candidatures, leur examen puis l'acceptation de leur affectation par les étudiants ». Le MESRI annonce l'ouverture d'une phase de concertation début janvier 2022.

(Source AEF)

■ EPSCP expérimentaux

- Création de 4 nouveaux EPSCP expérimentaux au **1er janvier 2022**
 - Par le décret n° [2021-1206](#) : l'[Université de Lille](#) remplace l'actuelle université de Lille et regroupe, en tant qu'établissements-composantes conservant leur personnalité morale, l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles ENSAIT, l'Institut d'études politiques IEP de Lille, l'Ecole nationale d'architecture et de paysage ENAP de Lille et l'Ecole supérieure de journalisme ESJ de Lille.

- Par le décret n° [2021-1207](#) : l'[Université de Montpellier](#) remplace l'actuelle université de Montpellier et intègre en tant qu'établissement-composante l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) qui conserve sa personnalité morale.
- Par le décret n° [2021-1290](#) : [Nantes Université](#) se substitue à l'université de Nantes et intègre en tant qu'établissements-composantes l'Ecole centrale de Nantes, l'Ecole des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire et l'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Nantes, qui conservent leur personnalité morale.
- Par le décret n° [2021-1831](#) l'[Université Paris-Panthéon-Assas](#) succède à l'Université Paris-II et regroupe, en tant qu'établissements-composantes conservant leur personnalité morale, la Grande école de management et communication interculturels (ISIT), l'Ecole d'ingénieurs généraliste du numérique (EFREI Paris), le Centre de formation des journalistes (CFJ) et l'Ecole W. L'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM) est un institut-partenaire de l'établissement. Sur Parcoursup, l'université apparaît toujours sous son ancienne dénomination, l'offre ayant été saisie avant l'entrée en vigueur du décret. *Voir le documents « Universités d'Ile-de-France » dans le classeur des conseillers*
- Le 29 décembre 2021, **le Conseil d'État a annulé la dénomination de l'Université de Paris** née de la fusion des universités Paris Descartes et Paris Diderot. Une nouvelle dénomination est à l'étude : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/universite-de-paris-va-faire-evoluer-sa-denomination-juridique-dans-un-contexte-de-reconnaissance-82927>.
Cf. le modèle « Regroupements d'établissements d'enseignement supérieur »

- La CPU Conférence des Présidents d'Universités s'appelle désormais **France Universités** <https://franceuniversites.fr/>.

Créations / abrogations BTS/A rentrée 2022



Certains textes officiels ne sont pas encore parus. Certains BTS apparaissent déjà sous leur nouvel intitulé sur Parcoursup à la date de parution de la lettre, d'autres non. *Cf. le document du classeur également.*

■ BTS

- Le BTS Collaborateur juriste notarial remplace le BTS Notariat (*sur Parcoursup et Onisep.fr*)
- Le BTS Motorisations toutes énergies remplace le BTS Moteurs à combustion interne (*sur Parcoursup et Onisep.fr*)
- Création du BTS Maintenance des systèmes option D systèmes ascenseurs et élévateurs qui remplacera à terme la MC Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation) (*sur Parcoursup, en cours de recensement par l'Onisep*)
- Création du BTS Mécatronique navale (*sur Parcoursup et Onisep.fr*)

■ Projets de rénovation des BTSA (*les changements d'intitulés n'apparaissent ni sur Parcoursup ni sur Onisep.fr au 20/01/22*):

- Le BTSA Qualité Alimentation Innovation et maîtrise sanitaire BioQUALIM remplacerait le BTSA Sciences et technologies des aliments.
- Le BTSA Agronomie, cultures et biodiversité (ACB) remplacerait le BTSA Productions horticoles.

- Le BTSA Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement remplacerait BTSA Agronomie productions végétales.

■ **BUT** (*changements d'intitulés effectifs sur Parcoursup et sur Onisep.fr*)

- Le BUT Génie thermique et énergie devient BUT Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques.
- Le BUT Gestion Logistique et transport devient BUT Management de la logistique et des transports. Les intitulés des deux parcours proposés en BUT 2^e année (semestre 3) sont allégés par la suppression du mot « management ». Les parcours deviennent « Mobilité et supply chain connectées » et « Mobilité et supply chain durables ».

Médical et Paramédical



- Le gouvernement a lancé une **campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap** en direction des demandeurs d'emploi (comprenant au besoin une période de formation) avec des premiers retours attendus pour fin janvier 2022. Voir la [circulaire interministérielle](#) du 12 décembre 2021. Les besoins les plus critiques portent sur les infirmiers, les aides-soignants, les accompagnants éducatifs et sociaux, les auxiliaires de vie, les aides médicopsychologiques, les éducateurs spécialisés, et les agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ).
- « **15 % des infirmiers affirment vouloir changer de métier dans les 12 mois à venir** » : c'est l'un des résultats de la [consultation](#) menée du 10 au 15 décembre 2021 auprès de l'ensemble des infirmiers inscrits à l'Ordre national des infirmiers et à laquelle 60 000 infirmières et infirmiers ont répondu.
- [Rapport d'information sur la formation des professions paramédicales](#), Assemblée nationale, juin 2021. La députée Annie Chapelier fait le point sur la situation des formations de ce secteur et formule diverses recommandations (harmonisation du niveau et du grade, un diplôme par profession paramédicale, passage de la formation de psychomotricien à 5 ans...).

Loi Avenir Pro



■ **Certification Qualiopi**

Obligatoire au 1er janvier 2022, le ministère du Travail assouplit les conditions de mise en œuvre de la certification Qualiopi par [décret du 28 décembre 2021](#) et arrêté du 30 décembre 2021.

Une période de transition permet aux organismes de développement des compétences qui ne sont pas encore certifiés mais qui ont signé un contrat avec un organisme certificateur avant le 1er janvier 2022, de bénéficier de financements publics ou mutualisés. L'échéance de cette période transitoire est fixée au 31 mars 2022 mais pourra éventuellement être prolongée jusqu'au 30 juin 2022. Par ailleurs, les prestataires dispensant pour la première fois une action de formation par apprentissage bénéficient d'un délai de 6 mois pour être certifiés Qualiopi (à compter de la signature de la première convention de formation par apprentissage ou, pour les CFA d'entreprise, du premier contrat d'apprentissage). Durant cette période, ils peuvent bénéficier d'un financement.

Pour en savoir plus, consultez le site du ministère chargé du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/formation-publication-du-decret-portant-dispositions-complémentaires-relatives>.

- **Cadrement du nouveau système de financement de la formation professionnelle**
Depuis le 1er janvier 2022, la collecte des fonds de la formation professionnelle versés par les entreprises (contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage Cufpa) est réalisée par l'Urssaf et la MSA (agriculture) (et non plus par les organismes paritaires Opco).
Deux décrets ([n°2021-1916](#) et [n°2021-1917](#)) précisent les relations entre les différents acteurs du système, mais aussi certaines missions de France Compétences (qui sera chargé d'affecter les financements venant de l'Urssaf et de la MSA), et ajustent les modalités de recouvrement, de versement et de gestion de la taxe d'apprentissage.

Fonction publique



- **Suppression des limites au nombre de présentations aux concours et examens de la fonction publique civile et de la magistrature**
Depuis le 29 mars 2021, la limitation du nombre de candidatures est supprimée pour différents concours, examens professionnels et cycles préparatoires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière ou de la magistrature de l'ordre judiciaire (décret [n°2021-334](#) du 26 mars 2021). Pour les concours, examens et cycles préparatoires concernés, dont la liste figure sur le site Service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14810>, il est désormais possible de se présenter plusieurs fois et sans limite.
- **Réforme de la haute fonction publique**
L'ordonnance n° [2021-702](#) du 2 juin 2021 (présentée en détail dans le [rapport](#) au président de la République) pose les bases de la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat. Divers textes officiels sont parus pour une **application au 1er janvier 2022** concernant : le **futur Institut national du service public (INSP)** qui remplace l'ENA, la nouvelle délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese), le **nouveau corps des administrateurs de l'État**, les statuts des emplois préfectoraux, diplomatiques et des inspections générales. Ces derniers corps sont en effet fonctionnalisés et donc soit intégrés au nouveau corps, soit mis en extinction, y compris le corps des inspecteurs généraux de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGESR). De plus, le gouvernement a lancé début septembre une mission en vue d'appliquer cette réforme aux corps techniques de l'État (corps des Mines, Ipef ingénieurs du corps des ponts, des eaux et des forêts, armement et Insee).
Voir les lettres d'info de mai et juin 2021. Voir le modèle « INSP (ex-ENA) », les autres modèles sont en cours d'actualisation.

Handicap



- **Site Mon parcours handicap**
Lancée par le gouvernement en mai 2020, la plateforme numérique Mon Parcours Handicap est un point d'entrée unique d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap. Si elle proposait des informations sur l'insertion et l'emploi dans un premier temps, elle s'est étoffée de deux nouvelles rubriques « Scolarité » et « Études supérieures » à l'automne 2021.
- **Rapprochement entre Cap emploi et Pôle emploi**
La mise en place de lieux uniques d'accompagnement (LUA) entre Pôle emploi et Cap emploi, expérimentée depuis fin 2019 puis étendue depuis début 2021, est entrée dans la phase finale de généralisation en octobre 2021 pour s'achever en mai 2022. Visant à simplifier leurs démarches, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi seront accueillis au sein d'un lieu unique (l'agence Pôle emploi qui devient ce LUA) et se verront proposer un accompagnement par un conseiller référent. Une dynamique de partenariat avec notamment l'objectif de co-construction d'une offre de services est mise

en œuvre par les deux réseaux.
Cf. le modèle « Renvoi vers Cap emploi (personne handicapée) ».

Crise sanitaire



- **Aménagement des examens et report des épreuves de spécialité du bac ?**
Des discussions sont engagées par le MEN avec les acteurs éducatifs en vue de possibles adaptations des épreuves des examens et notamment des épreuves de spécialité du baccalauréat (prévues initialement du 14 au 16 mars) :
<https://www.education.gouv.fr/situation-sanitaire-reunion-avec-les-organisations-syndicales-et-les-federations-de-parents-d-eleves-326929>. A suivre.
- **Circulaire examens dans l'enseignement supérieur**
Une circulaire du 29 décembre 2021 réaffirme le maintien des examens en présentiel, dans le respect des prescriptions du protocole sanitaire prévues par la circulaire du 5 août 2021 et précisées par les instructions des 3 septembre et 19 novembre 2021.
Des sessions de substitution seront organisées pour les étudiants contraints à un isolement car positifs ou cas contact (les étudiants complètement vaccinés ne sont pas concernés), et ne pouvant donc pas se rendre aux examens. Ces épreuves doivent être organisées au plus tôt deux semaines après l'examen initial ; au plus tard deux mois après.
A noter que le passe sanitaire n'est pas demandé pour la participation aux examens.
Une foire aux questions du ministère chargé de l'enseignement supérieur détaille les dispositions liées à l'épidémie de Covid-19 sur le site de services DGESIP :
<https://services.dgesip.fr/fichiers/FAQ-DGESIP-04012022.pdf>.

Divers



- **Plateforme 1 jeune 1 solution**
Deux nouveaux services sont proposés sur le site <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/> : « Je crée mon CV » et « Trouver mon métier ».
- **Service national universel (SNU)**
Les inscriptions au SNU édition 2022 sont ouvertes à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans. 3 séjours de cohésion sont possibles pour 50 000 jeunes :
 - du 13 au 25 février 2022, pour les élèves de 2^{de} et de 1^{re} ;
 - du 12 au 24 juin 2022, pour les élèves de 2^{de} ;
 - du 3 au 15 juillet 2022, pour l'ensemble des élèves.<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15316>.
- Les **Nuits de l'orientation** organisées par les CCI jusqu'en mars 2022 :
<https://www.cci.fr/ressources/formation/orientation-professionnelle/les-nuits-de-orientation>.
- Les Points A du réseau des CCI s'appellent désormais **Points Orientation Apprentissage** et les personnes qui y travaillent sont des conseillers Orientation-Apprentissage.



Modifications dans les modèles



- **Modèles sur les études de santé** modifiés suite à la parution de l'arrêté du 22 octobre 2021 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
Refonte des trois principaux modèles :
 - « 1re année des études de santé **PASS / LAS (ex PACES) MODELE COURT** »

- « 1re année des études de santé **PASS / LAS modèle détaillé** »
 - « Réorientation après échec en PACES PASS LAS » renommé « **Réorientation après échec en PASS LAS (ou changement de projet)** ».
-
- Pour tenir compte de la parution de deux textes relatifs à l'accès au 3^e cycle des études médicales en septembre (procédure d'admission et d'affectation notamment modifiée), mise à jour des éléments du **modèle « Médecin études de médecine (généralités, métier, détail cursus de médecine)** ».
 - Modèle « Téléservice orientation et affectation post 3^e » mis à jour et renommé « **Service en ligne (ex-Téléservice) orientation et affectation post 3^e** ».

Retrouvez toutes les lettres d'information DOC-MOEL en format pdf sur [OnisepDoc](#).

Rédaction : pôle documentaire de Mon orientation en ligne Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji, Claire Platel, doc.moel@onisep.fr